

Séance du jeudi 19 octobre 1922

La séance est ouverte à deux heures sous la présidence de M. Magny.
16 membres sont présents.

Proposition de loi adoptée par la Chambre des députés
tendant à fixer au 11 novembre la commémoration
de la victoire et de la paix. n° 561 année 1922.

M. Monseroin donne lecture de son
rapport. n° 596

M. le président félicite M. Monseroin
de l'élevation de pensée de ce rapport.

M. Mulac ne peut pas en voter les conclusions. Les jours de conge' sont assez nombreux. De plus, l'armistice du 11 novembre 1918 est la source de toutes les difficultés actuelles.

M. Monseroin rapporteur fait observer que ce jour-là fut le plus beau de la guerre car l'Allemagne s'est déclaré vaincue.

M. Ruffier appuie les conclusions du rapport de M. Monseroin.

M. Jeanneney ne comprend pas pourquoi les associations d'anciens combattants veulent que le 11 novembre soit jour férié. Notre situation générale ne permet guère qu'on travaille vingt quatre heures de moins.

[Par 12 voix contre 3, la Commission adopte les conclusions du rapport et charge M. Monseroin de demander la discussion immédiate de la proposition de loi]

Rapport de M. Henri Merlin sur la proposition de loi adoptée par
la Chambre des députés, tendant à accorder au ministère de
l'intérieur un contingent annuel de croix de commandeur, d'of-
ficier et de chevalier de la Légion d'honneur destinées à récom-
penser les services rendus par les administrateurs des communes
ayant exercé leurs fonctions pendant au moins vingt ans
n° 473 et 525 année 1922.

M. Henri Merlin donne
lecture de son rapport (n° 595)

Il ajoute que, dans le dé-
partement de la Marne, le nom-
bre des maires remplissant les
conditions prévues par la pro-
position, est de 178. Dans un
seul canton, 25 maires ou adjoints

pourraient être candidats. En admettant le principe de la proposition, on devrait la restreindre aux seuls maires pouvant justifier de 30 années au moins de mandats électifs municipaux. Dans les petites villes l'adjoint a eu effet moins de mérite que le maire.

M. Jourjé trouve les classifications inutiles. La Légion d'honneur devrait être mise à la disposition du gouvernement qui nommerait sous sa responsabilité.

M. Jeanneney rappelle qu'il avait autrefois essayé de limiter les contingents de croix de la Légion d'honneur. Il estime qu'avant toute discussion, on devrait demander au ministre de l'intérieur, par ancienneté de service, le nombre des maires en fonction jusqu'à l'armistice.

[La Commission approuve cette suggestion. Elle ajourne la discussion de la proposition de loi jusqu'à ce que M. Henri Merlin soit ait reçu ces renseignements.]

Proposition de loi de M. Labrousse et plusieurs de ses collègues ayant pour objet d'accorder aux maires des communes de France, comptant seize années d'exercice et soixante ans d'âge, une pension de retraite
n°439, année 1922.

La Commission passe à l'ordre du jour sur cette proposition, le Sénat n'ayant pas le droit d'ini-

tiative en matière financière.

Désignation d'un rapporteur.

La Commission charge M. Daudé de rapporter, pour avis, le projet de loi n°579 adopté par la Chambre des députés concernant l'attribution d'indemnités exceptionnelles et temporaires aux fonctionnaires des cadres supérieurs de administrations centrales et de divers services extérieurs.

Communication d'une lettre de M. le ministre de l'intérieur

M. le président donne lecture d'une lettre de M. le ministre de l'intérieur, en date du 3 octobre 1922, demandant le sentiment de la commission sur un modèle de "machine à voter" actuellement exposé à la mairie du 4^e arrondissement.

La séance est levée à trois heures.

Le président,

Jourjé

Le secrétaire,

Geo. Labrousse